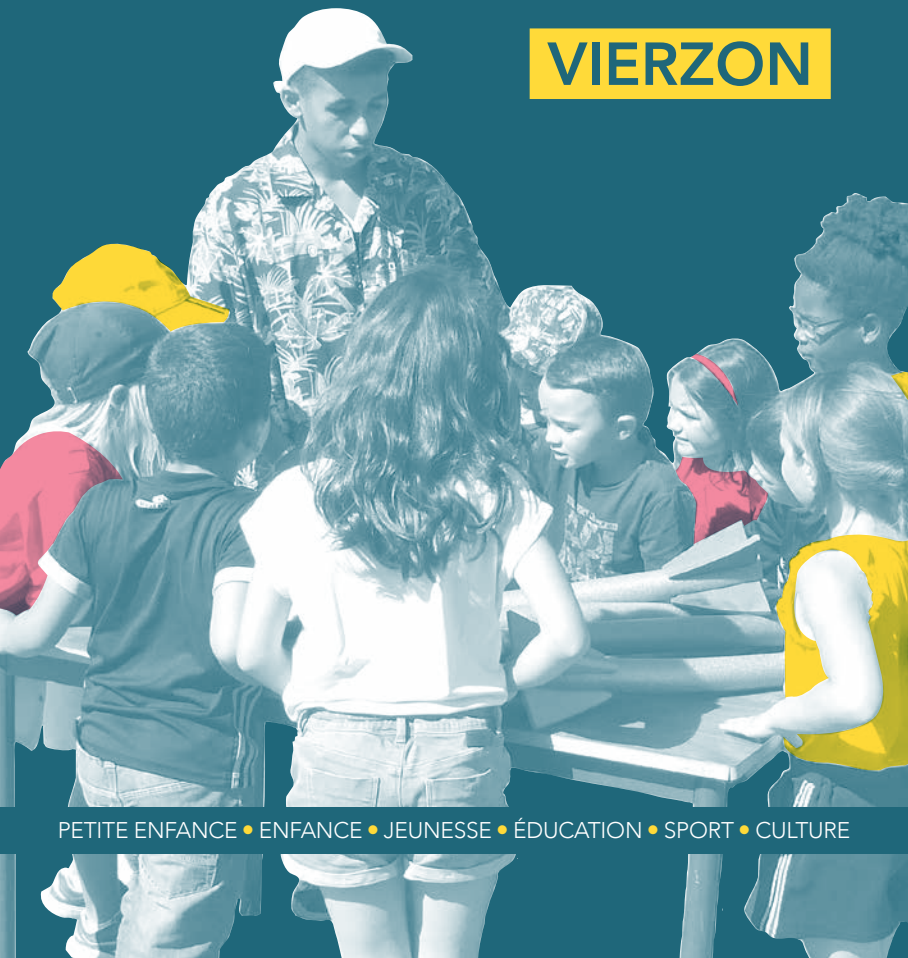


LE GUIDE des activités

VIERZON



PETITE ENFANCE • ENFANCE • JEUNESSE • ÉDUCATION • SPORT • CULTURE

MOT DU MAIRE

Depuis l'an dernier, le Guide des Activités a pris toute sa place pour renforcer votre lien quotidien avec la Ville.

Synthétique et complet, il vous permet d'un seul coup d'œil de visualiser l'ensemble des modalités d'inscription aux services péri-scolaires municipaux ainsi qu'aux activités extra-scolaires proposées par la Ville à tous les publics, de tous les âges.

Dans la continuité des années précédentes, ce guide plus que pratique offre une vue d'ensemble de l'éventail des services maintenus, développés et enrichis chaque année par une municipalité continuellement au service de ses concitoyens.

Malgré la crise sanitaire liée à la COVID-19, la fréquentation de cette offre culturelle et éducative n'a pas connu de baisse, notamment grâce à l'implication des agents municipaux et des élus. En ces temps troublés, cet accès à des services publics de qualité doit nous permettre de nous projeter, ensemble, vers un avenir collectif, où chacun peut trouver sa place.

Avec tout mon dévouement,

Nicolas SANSU
Maire de Vierzon

SOMMAIRE

LES ACTIVITÉS

PETITE ENFANCE	04
SCOLARITÉ	05
RESTAURATION SCOLAIRE	06
ACCUEILS AVANT ET APRÈS CLASSE	06
ACTIVITÉS ENFANCE	07
ACTIVITÉS JEUNESSE	08
ÉCOLE MUNICIPALE DE NATATION	09
VÉL'EAU	10
ARTS PLASTIQUES	11
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE	12/13
ATELIER THÉÂTRE	13
GUICHET UNIQUE	14
FACTURATION	15
MODALITÉS D'INSCRIPTION/D'ANNULATION	16
DOCUMENTS UTILES	17
TARIFS	18/19





PETITE ENFANCE (0-4 ANS)

La Ville propose plusieurs services afin de permettre aux parents de concilier vie professionnelle et familiale.

La crèche multi-accueil

LES POINTS FORTS DE LA STRUCTURE :

- plusieurs formes d'accueil selon les besoins des familles : accueil régulier, accueil occasionnel et accueil d'urgence suivant les places disponibles
- larges horaires d'ouverture de 7h30 à 18h30
- personnel qualifié
- éveil et socialisation des enfants.

Contact : 02 48 75 19 69

9, rue Hector Berlioz,
creche.municipale@ville-vierzon.fr

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La visite des lieux et les pré-inscriptions se font à la crèche multi-accueil du Clos du Roy sur rendez-vous.

Après délibération de la commission, un courrier d'admission vous sera adressé pour venir effectuer l'inscription définitive, signer le contrat et le règlement de fonctionnement de la crèche multi-accueil.

Le Relais Assistantes Maternelles (RAM), « Les p'tits boutchous », est implanté Parc de la Noue.

LES POINTS FORTS DE LA STRUCTURE :

- animations en matinée pour favoriser l'éveil et la socialisation des enfants ainsi que l'échange entre assistantes maternelles et gardes à domicile.
- rendez-vous administratifs les après-midis.

Contact 02 48 75 26 35

9, rue des Tramways de l'Indre,
ramlesptitsboutchous@ville-vierzon.fr

Lundi : 13h30-18h, mardi : 12h-16h, mercredi :
12h-15h30, jeudi : 13h30-16h, vendredi : 13h30-17h.

L'instruction est obligatoire pour tous les enfants dès l'âge de 3 ans. L'entrée à l'école est une étape importante dans la vie de votre enfant. Vierzon compte 8 écoles maternelles, 10 élémentaires et trois groupes scolaires. La Ville entretient les locaux, finance le matériel pédagogique et affecte du personnel dans les écoles maternelles : les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem). Les temps scolaires sont organisés sur 4 journées les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

La Ville soutient aussi les projets d'école pendant le temps scolaire avec l'intervention de ses agents sportifs et culturels, en offrant un accès à ses structures (piscine, médiathèque, gymnases...) ou encore en prenant en charge le déplacement des élèves. D'autres activités sont financées par la Ville seule ou en partenariat :

- des séjours en classes de neige, des classes de découverte...
- le dispositif école et cinéma
- la rencontre endurance des écoles,
- le spectacle de Noël et l'éducation routière...

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Une pré-inscription doit être faite en mairie au guichet unique dans les cas suivants :

- entrée en petite section de maternelle ou au CP
- changement d'école
- arrivée dans la commune

L'inscription définitive s'effectue auprès du directeur d'école.

Les demandes de dérogation sont étudiées au cas par cas lors d'une commission.

Programme de Réussite Éducative

La Ville s'implique aussi dans la réussite des élèves les plus fragiles. Le PRE, dispositif co-financé par l'État, intervient en temps et hors temps scolaire et s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans issus des secteurs prioritaires de la Politique de la Ville et repérés par l'Éducation Nationale ou d'autres partenaires éducatifs.

Il concerne :

- l'accompagnement de l'enfant et du jeune dans sa scolarité
- le soutien à la parentalité
- l'accès au sport, à la culture et aux loisirs.

RESTAURATION SCOLAIRE

Tarifs page : 18/19

LES POINTS FORTS DU SERVICE :

- 16 restaurants scolaires répartis dans toute la ville à proximité directe des écoles, près de 1000 repas servis chaque jour,
- repas fabriqués à la cuisine centrale de Vierzon et livrés chaque jour dans les écoles,
- menus conformes au programme national nutrition santé (PNNS) et consultables sur le site internet de la Ville,
- produits bio servis au moins un par semaine et un repas complet par mois,
- menus à thème proposés régulièrement,
- menu végétarien 1 fois par semaine conformément à la loi EGALIM,
- animations d'éducation à l'alimentation et d'éveil au goût organisées durant le temps méridien.

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Tarifs page : 18/19

Avant et après classe

LES POINTS FORTS DU SERVICE :

- Accueil des enfants du lundi au vendredi (sauf le mercredi) le matin dès 7h30 et jusqu'à 8h30 et le soir de 16h30 à 18h30, dans l'une des 15 structures implantées à proximité des écoles,
- prise en charge des enfants par des animateurs où des activités et jeux d'extérieurs leur sont proposés,
- mise à disposition d'un espace pour que les enfants fassent leurs devoirs
- des projets sont menés tout au long de l'année : sport, solidarité...
- le soir, un goûter est servi aux enfants.

Les réservations à la restauration et aux accueils se font auprès du guichet unique 48h à l'avance au moins. Pour une réservation régulière, il suffit d'indiquer, lors de l'inscription, le ou les jours de présence. Modalités d'annulation lire page 16.

ACTIVITÉS ENFANCE Tarifs page : 18/19

La Ville propose une solution d'accueil tous les mercredis et durant les vacances scolaires.

LES POINTS FORTS DU SERVICE :

- deux structures d'accueil selon l'âge des enfants : le centre maternel est situé dans le quartier de Chaillot (3-5 ans) et le centre élémentaire (6-10 ans) et pré ados/ados (11-16 ans) au Parc de la Noue
- accueil de 7h30 à 9h00 et le soir de 17h30 à 18h30 au Parc de La Noue. Les enfants de 3 à 6 ans sont acheminés en bus sur le site de Chaillot ou amenés sur place par les parents
- des sorties, des animations autour d'un thème
- ramassage des enfants en bus matin et soir, se renseigner auprès du guichet unique. Le coût est inclus dans le prix de la demi-journée ou de la journée.

PLUSIEURS FORMULES D'ACCUEIL SELON LES BESOINS DES PARENTS

Les mercredis

- la demi-journée sans repas (matin jusqu'à 12h15 ou après-midi à partir de 13h30)
- la matinée avec repas, départ maximum à 13h30
- la journée complète avec repas

Pendant les vacances

- à la journée avec repas
- l'après-midi

Contact : 02 48 75 14 80

Inscription et annulation de présence auprès du guichet unique, voir modalités page 16.
Pour les bus, renseignements auprès du guichet unique.



Deux formules d'accueil pour les adolescents les mercredis et durant les vacances :

Au centre de loisirs de La Noue

Tarifs du centre de loisirs. Inscriptions auprès du guichet unique.

Contact : 02 48 52 65 48

Les points accueils jeunes

Accessibles avec un Pass' jeunes. Accueil libre à la carte. Au Clos-du-Roy (rue du Péry) et au CMAJ (Île du Cher, 104, rue des Ponts) jusqu'à l'**ouverture de l'Espace jeunes (Place de la Résistance) en octobre 2020** le mercredi (13h30-17h30) et durant les vacances scolaires (10h-12h et de 13h30-17h30).

Contact : 02 48 52 65 03

LE PASS' JEUNES

Le « Pass' Jeunes » est ouvert aux jeunes de 11 ans à 25 ans. Il permet de fréquenter les Points Accueil Jeunes et donne accès à des activités culturelles, sportives et de loisirs (entrées piscine, Ciné Lumière, spectacles, sorties...) pour un tarif annuel de 15 €.

Disponible auprès du guichet unique.

LE POINT INFORMATION JEUNESSE (PIJ) ET LE POINT CYB

LES PLUS :

- 8 ordinateurs en accès libre
- inscription gratuite
- des ateliers multimédias proposés régulièrement.

Contact : 02 48 52 09 18

[p.j.vierzon@ijcentre.fr](mailto:pij.vierzon@ijcentre.fr)

28, Av. Pierre Sénard puis place de la Résistance, en octobre, à l'Espace Jeunes

AIDE AUX JEUNES :

ACTION N°1 : CHANTIER JEUNE - Bourse de 150 € pour les 16/25 ans.
Possibilité pour chaque jeune d'effectuer ce dispositif une fois dans l'année, 20 heures réparties sur une semaine durant les vacances scolaires.

ACTION N°2 : BOURSE BAFA - Bourse de 265 € maximum pour les 17/25 ans.

ACTION N°3 : CITOYEN EN ÉTÉ - Bourse de 50 € pour les 15/18 ans.
Possibilité pour un jeune d'effectuer ce dispositif une fois dans l'année, 7 heures sur 1 journée.

ÉCOLE MUNICIPALE DE NATATION Tarifs page : 18/19

LES POINTS FORTS DE CETTE ÉCOLE :

- destinée aux enfants comme aux adultes
- encadrée par une équipe pédagogique qualifiée
- cours adaptés selon le niveau de chacun
- familiarisation avec l'eau et apprentissage des techniques de nage
- plusieurs créneaux horaires selon le niveau : mercredi, vendredi soir et samedi matin

Pour les enfants (nés entre 2008 et 2014)

Plusieurs créneaux selon le niveau des enfants.

- Groupe 1 : familiarisation des jeunes enfants aux spécificités de l'eau.
- Groupe 2 : acquisition des fondamentaux techniques et respiratoires de la nage ventrale et dorsale.
- Groupe 3 : obtention d'un brevet de 50 mètres en deux nages codifiées (25 mètres ventrale et 25 mètres dorsale).
- Fin de cursus : 100 mètres quatre nages (papillon/dos/brasse/crawl).

Pour les adultes, à partir de 18 ans

- Apprentissage : acquisition d'une ou de plusieurs techniques de nage.
- Perfectionnement : améliorer le style et garder la forme (savoir nager 2 nages codifiées).

Contact : 02 48 75 64 17

Piscine municipale Charles Moreira, Avenue du colonel Manhès

Inscriptions et paiement auprès du guichet unique. Les inscriptions se feront en priorité par ordre d'arrivée et en fonction des places disponibles. Des tests d'aptitude en piscine sont réalisés deuxième quinzaine de septembre pour constituer les futurs groupes de niveaux de la rentrée suivante.
Reprise des cours le mercredi 30 septembre 2020.





VÉL'EAU

Tarifs page : 18/19

LES POINTS FORTS DE L'ACTIVITÉ :

- une inscription au trimestre
- des groupes de niveaux
- encadrée par une équipe pédagogique qualifiée
- une activité pour se muscler le bas du corps tout en préservant les articulations.

PROGRAMMATION DES COURS DE VÉL'EAU

Aquabike douce

Idéal pour les débutants et les seniors voulant pratiquer une activité de remise en forme.

Jeudi	16h15 à 17h00
Vendredi	16h15 à 17h00
Dimanche	12h00 à 12h45

Aquabike tonique

Idéal pour les personnes sportives souhaitant tonifier leur corps et affiner leur silhouette.

Lundi	19h00 à 19h45
Mercredi	12h15 à 13h00
Mercredi	19h00 à 19h45

> À partir de 18 ans.

> Se munir de chaussures d'aquabike.

Inscriptions auprès du guichet unique, limitées à une séance par personne et par semaine. L'utilisateur peut inscrire une seule autre personne.

Paiement à la réservation (8 euros x le nombre de séances par trimestre). En cas d'absence, aucun remboursement ou report de l'activité.

- Du 28 septembre au 20 décembre 2020, inscriptions à partir du lundi 21 septembre à partir de 9h.

- Du 4 janvier au 28 mars 2021, inscriptions à partir du lundi 14 décembre 2020 à partir de 9h.

- Du 29 mars au 27 juin 2021, inscriptions à partir du lundi 15 mars à partir de 9h.

ARTS PLASTIQUES

Tarifs page : 18/19

Les ateliers permettent de développer la créativité, l'imaginaire grâce à la découverte de techniques variées dans les domaines du dessin (pastel, aquarelle, calligraphie, fusain, sanguine...), de la peinture (acrylique, huile, fresque...) et du volume (terre, plâtre, papier...), en référence à différents courants artistiques. **Début des cours le 7 septembre.**

LES POINTS FORTS DE CES ATELIERS :

- domaines : dessin, peinture, techniques mixtes, fresque, modelage, volumes...
 - ouvert à tous, ils accueilleront des enfants à partir de 4 ans, des adolescents et des adultes du lundi au vendredi tout au long de l'année scolaire
 - partenariat avec les établissements culturels et toutes les structures éducatives de la Ville et de la Communauté de communes
 - enseignement fondé sur une pédagogie progressive. Il permet l'acquisition des techniques de base traditionnelles et contemporaines.
- Cet apprentissage s'accompagne d'une initiation à l'histoire de l'art.

LUNDI : ATELIER « NILS » ● Atelier adultes

De 17h à 18h30

MARDI : ATELIER « GUSTAV » ● Cours/atelier adultes

De 17h à 19h

MERCREDI : ATELIER « FRIDA » ● Séances enfants 6/10 ans

De 9h à 10h15

MERCREDI : ATELIER « PABLO » ● Séances enfants 4/5 ans

De 10h30 à 11h45

MERCREDI : ATELIER « LÉONARD » ● Séances enfants 11/14 ans

De 14h à 16h

MERCREDI : ATELIER « BANKSY » ● Séances jeunes 15/17 ans

De 16h15 à 18h15

JEUDI : HISTOIRE DE L'ART ● Séances ouvertes à tous

De 17h à 18h - Espace Maurice Rollinat, place J.-Brel - Gratuit

VENDREDI : ATELIER « YOSHITOMO » ● Séances ouvertes à tous

De 17h à 18h15 - Univers des mangas et de la BD

Contact : 06 51 75 83 58 - 02 48 53 09 31

montaine.fleurier@ville-vierzon.fr

Inscriptions auprès du guichet unique.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Tarifs page : 18/19

Le conservatoire de musique à rayonnement intercommunal est installé dans des locaux neufs constitués de plusieurs espaces d'enseignement (salles de pratiques collectives, individuelles..) La Décale est une salle modulable qui peut accueillir de 200 à 400 personnes.

LES POINTS FORTS DU CONSERVATOIRE :

- ouvert aux enfants comme aux adultes
- éveil musical dès 3 ans
- 23 instruments à découvrir en cours individuel : piano, guitare, batterie, clavecin, orgue, flûte, hautbois, trompette, tuba, violon, violoncelle, vieille à roue, accordéon diatonique...
- cursus diplômant ou amateur
- cours de chant
- chorales pour tous les âges
- orchestres et ensembles musicaux pour apprendre à jouer à plusieurs.

Conservatoire de musique
31, avenue Henri Brisson
02 48 75 35 49

Bureau ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.
Fermé le jeudi matin.

INSCRIPTIONS ET RÉINSCRIPTIONS

Les pré-inscriptions se font en mairie au guichet unique à partir du 22 juin 2020.
La deuxième étape de l'inscription se réalisera au conservatoire muni de la fiche famille fournie par le guichet unique.

Reprise des cours : 7 septembre 2020

Fermeture du conservatoire du 27 juillet au 23 août.



Tarifification

Le montant de l'inscription est payable en 10 mensualités maximum de septembre à juin. Tout mois commencé est dû. Un tarif dégressif familial (parents/enfants) pour les Vierzonnais et non Vierzonnais payant un impôt local à Vierzon :

- 10 % pour deux membres et plus d'une même famille
- Une réduction de 80% pour les musiciens appartenant à l'Orchestre d'Harmonie de la Ville (Vierzonnais ou non Vierzonnais) qui souhaitent se perfectionner en suivant les cours dispensés par le conservatoire. En contrepartie, ils sont astreints à participer aux cérémonies officielles, concerts et animations réalisés par l'Orchestre d'Harmonie pour la ville de Vierzon en fonction d'un calendrier défini annuellement. En cas de défaillance à l'ensemble de ces prestations, l'intéressé, sur notification conjointe du Président de l'Orchestre d'Harmonie et de la direction du conservatoire, se verra appliquer le tarif correspondant à sa situation.

Location d'instruments

Afin d'aider et de favoriser l'apprentissage de la musique, il est proposé un tarif de location d'instruments prenant en compte à la fois le niveau de revenus des familles vierzonnaises et le nombre d'enfants du foyer inscrits au conservatoire. Une caution de 70€ est demandée pour chaque location. Une réduction de 50% est appliquée aux Vierzonnais et non Vierzonnais payant un impôt local à Vierzon à partir du 2^e enfant.

ATELIER THÉÂTRE

Tarifs page : 18/19

Inscriptions au guichet unique

Accueil des enfants : de 7 à 14 ans (âge négociable)

les lundis de 17h30 à 19h30 au théâtre Mac-Nab

Inscriptions auprès du guichet unique.

Réunion d'information : lundi 28 septembre 2020 à 18h au Mac-Nab Café

GUICHET UNIQUE

Le Guichet unique vous accueille du lundi au samedi.

Il permet de constituer un « dossier famille » unique qui regroupe toutes les informations nécessaires à l'inscription aux différentes activités proposées par la Ville.

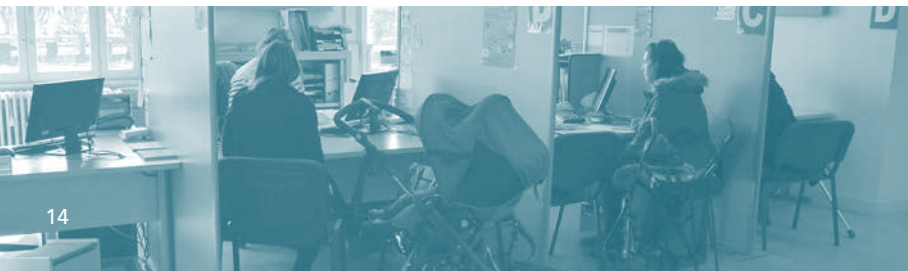
- Les inscriptions scolaires
- Les classes de neige
- La restauration scolaire
- Les accueils périscolaires
- Les accueils de loisirs
- L'école municipale de natation
- L'activité Vél'eau
- Le Pass' jeunes
- La crèche multi-accueil pour le paiement uniquement
- Le Conservatoire de musique à rayonnement intercommunal pour une pré-inscription administrative
- Les ateliers artistiques
- Séjours, camps jeunesse, sortie

L'ESPACE FAMILLE

Une fois le dossier famille créé auprès du guichet unique, chaque famille dispose d'un identifiant et d'un mot de passe sécurisé pour accéder à son espace personnel en ligne. Le portail famille est accessible depuis le site internet de la ville, www.ville-vierzon.fr

Il permet de réaliser à distance 24H/24, 7 jours/7 plusieurs opérations :

- consulter et modifier des données personnelles et familiales
- effectuer des demandes de changement de situation
- suivre et régler ses factures
- réserver et annuler 48H à l'avance la présence à la restauration scolaire, aux accueils périscolaires, centre de loisirs... Réservations possible dès la 4^e semaine de juillet pour l'année 2020-2021
- pré-inscription possible sur l'espace famille.



FACTURATION

Le calcul des tarifs (voir pages 18/19) est établi selon une grille de quotients familiaux. Les agents du guichet unique peuvent en effectuer le calcul.

Moyens de paiement :

- Paiement en ligne
- Prélèvement automatique
- Espèces
- Chèques bancaires à l'ordre du Trésor public
- Mandats cash
- Cartes bancaires
- Chèques vacances
couvrant les frais du centre de loisirs (vacances, camps), des classes de neige et de l'école municipale de natation
- Chèques CESU
pour frais de garde des enfants de moins de 6 ans, pouvant couvrir uniquement les dépenses de crèche, des centres de loisirs (mercredis, vacances, séjours) et des accueils avant et après classe

Vous pouvez, entre autre, recevoir sur demande une facture dématérialisée et payer en ligne.

Horaires du guichet unique

Du lundi au vendredi de 8h à 12h

et de 13h30 à 17h30

samedi de 9h à 12h.

Contact 02 48 52 65 48 ou guichet.unique@ville-vierzon.fr



MODALITÉS D'INSCRIPTIONS ET ANNULATION

Pour toute réservation ou annulation de présence, il faut informer le guichet unique ou passer par l'Espace famille via internet. Pour une réservation régulière, il suffit d'indiquer, lors de l'inscription, le ou les jours de présence.

Aucune réservation ou annulation ne sera acceptée en dehors des règles énoncées ci-dessous. Toute présence annulée hors délai ou non annulée sera facturée sauf cas de dérogation.

Pour l'accueil du lundi

informer le jeudi précédent avant 9h

Pour l'accueil du mardi

informer le vendredi précédent avant 9h

Pour le centre de loisirs du mercredi

informer le lundi précédent avant 9h

Pour l'accueil du jeudi

informer le mardi avant 9h

Pour l'accueil du vendredi

informer le mercredi avant 9h

Dérogations au délai de 48H pour les commandes/décommandes d'une prestation

Elles sont accordées à titre exceptionnel et aucune facturation ne sera effectuée dans les cas suivants :

- certains cas d'urgence, d'ordre médical, professionnel ou familial
- fermeture d'une structure périscolaire due à un mouvement de grève des agents de la collectivité et absence imprévue d'un professeur
- intempéries exceptionnelles (neige, verglas)

Horaires du guichet unique :

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h.

En dehors des heures d'ouverture vous pouvez laisser un message sur le répondeur ou envoyer un mail : guichet.unique@ville-vierzon.fr ou **02 48 52 65 48**

DOCUMENTS UTILES

DOCUMENTS À FOURNIR

		Inscription à l'école	Restauration	Accueils périscolaires	Centre de loisirs	Camps enfance et jeunesse	Ecole municipale de natation enfants	Ecole municipale de natation adultes	Vell'eau	Classe de neige	Pass Jeunes	Conservatoire	Atelier théâtre	Atelier dessin
LIVRET DE FAMILLE OU ACTE DE NAISSANCE	●	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ	●						ou ✓	✓				✓		
JUSTIFICATIF DE DOMICILE (moins de 3 mois)	●	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
CARNET DE SANTÉ	●	✓	✓	✓	✓	✓			✓					
N° ALLOCATAIRE CAF OU MSA (ou dernier avis d'imposition)	●	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓			✓
PHOTO IDENTITÉ	●				✓									
CERTIFICAT MÉDICAL *	●	✓				✓	✓	✓						
ATTESTATION RESPONSABILITÉ CIVILE (pour activité piscine enfants et la location d'instruments)	●						✓					✓		

* de non contre-indication à la pratique de la natation, daté de moins de 3 mois.

TARIFS

Familles Vierzonnaises ou non Vierzonnaises
 formation professionnelle dans l'un des secteurs

FATL CAF MAXI	FATL CAF MINI	0 à 210	211 à 270
---------------------	---------------------	---------------	-----------------

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

- Matin 0,34 0,51
- Soir 0,71 1,48

RESTAURATION SCOLAIRE

0,95 1,33

ACCUEILS DE LOISIRS MERCREDI

- Journée avec repas 2,99 3,37
- Journée sans repas 2,44 2,47
- Matin avec repas 2,56 2,89
- Matin ou après-midi sans repas 2,14 2,14

ACCUEILS DE LOISIRS VACANCES

- Après-midi 0,97 1,17 2,14 2,14
- Journée avec repas 2,80 3,14 2,99 3,37
- Journée sans repas 1,41 1,61 2,44 2,47

CONSERVATOIRE

Cursus d'études avec pratique instrumentale

- Éveil musical 34 35
- Élève de moins de 25 ans 44 45
- Élève de plus de 25 ans 65 67
- Pratique à partir d'un 2^e instrument 25 30

Cursus d'études sans pratique instrumentale

- Forfait annuel 34 35

ATELIER THÉÂTRE

Inscription : 16,25 €

ARTS PLASTIQUES

34 35

ACTIVITÉ VÉL'EAU

Paiement à la réservation

ÉCOLE DE NATATION

Possibilité de régler le forfait en plusieurs fois (3 maximum)

onnais mais qui paient un impôt local à Vierzon et pour les lycéens internes ou en
des établissements scolaires de la ville de Vierzon (sur présentation d'un justificatif)

271 à 350	351 à 401	402 à 570	571 à 620	621 à 820	821 à 920	921 à 971	972 à 1300	À partir de 1301	*Hors Vierzon
-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	------------------	------------------------	------------------

0,57	0,61	0,69	0,74	0,78	1,03	1,05	1,07	1,07	1,31
1,64	1,71	1,82	2,15	2,31	2,37	2,43	2,59	2,59	3,02

2,05	2,50	2,90	3,21	3,34	3,66	3,91	3,96	3,96	6,04
------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

3,40	4,23	5,18	5,63	6,42	6,44	7,11	7,48	7,48	11,56
------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

2,71	2,80	2,89	3,06	3,15	3,17	3,56	3,71	3,71	7,74
------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

2,92	3,61	4,43	4,85	5,48	5,52	6,07	6,38	6,38	9,83
------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

2,39	2,39	2,39	2,53	2,53	2,53	2,86	2,96	2,96	6,56
------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

2,39	2,39	2,39	2,53	2,53	2,53	2,86	2,96	2,96	6,56
------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

3,40	4,23	5,18	5,63	6,42	6,44	7,11	7,48	7,48	11,56
------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

2,71	2,80	2,89	3,06	3,15	3,17	3,56	3,71	3,71	7,74
------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

42	43	53	60	63	70	78	86	106	157
----	----	----	----	----	----	----	----	-----	-----

60	61	79	94	97	112	127	144	184	261
----	----	----	----	----	-----	-----	-----	-----	-----

97	99	132	162	165	195	225	259	338	470
----	----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

32	36	38	43	48	54	67	80	85	110
----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----

50	51	67	82	83	98	113	130	170	235
----	----	----	----	----	----	-----	-----	-----	-----

Cours : 16,25 € par mois

42	43	53	60	63	70	78	86	106	157
----	----	----	----	----	----	----	----	-----	-----

Abonnement : 8 € x par séance par trimestre

Facturation après le début de l'activité. Vierzonnais : forfait de 70 €
(30 € en octobre, 20 € en novembre et 20 € en décembre) hors Vierzon :
forfait de 150 € (50 € en octobre, 50 € en novembre et 50 € en décembre)

